

**FCP CEA MAXULA**  
**SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 536.879, un actif net de D : 481.789 et un déficit de D : 2.401 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés.

**Opinion**

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	416 200	208 232
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		416 200	208 232
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		120 679	5 290
Placements monétaires	5	120 679	5 290
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>536 879</b>	<b>213 522</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	54 746	1 818
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	344	27
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>55 090</b>	<b>1 845</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	482 591	211 769
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(802)	(92)
<b>ACTIF NET</b>		<b>481 789</b>	<b>211 677</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>536 879</b>	<b>213 522</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	3 692	3 144
Dividendes		3 692	3 144
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	1 062	353
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		4 754	3 497
Charges de gestion des placements	11	(5 392)	(3 765)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(638)	(268)
Autres charges	12	(300)	(182)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(938)	(450)
Régularisation du résultat d'exploitation		136	358
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(802)	(92)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(136)	(358)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 881)	24 075
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 129	6 383
Frais de négociation		(2 711)	(884)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(2 401)</b>	<b>29 124</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(2 401)</u>	<u>29 124</u>
Résultat d'exploitation	(938)	(450)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 881)	24 075
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 129	6 383
Frais de négociation de titres	(2 711)	(884)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>272 513</u>	<u>15 741</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	308 952	110 453
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 972)	13 385
- Régularisation des sommes distribuables	49	297
<b>Rachats</b>		
- Capital	(29 345)	(101 654)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 742	(6 801)
- Régularisation des sommes distribuables	87	61
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>270 112</b></u>	<u><b>44 865</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	211 677	166 812
En fin de période	481 789	211 677
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	1 667	1 582
En fin de période	3 868	1 667
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>124,558</b></u>	<u><b>126,981</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(1,91%)</b></u>	<u><b>20,43%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-** Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2-** Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

**3.3-** Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 416.200 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2011</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>391 389</b>	<b>416 200</b>	<b>86,39%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>391 389</b>	<b>416 200</b>	<b>86,39%</b>
AIR LIQUIDE	30	10 195	12 420	2,58%
AMEN BANK	400	25 404	26 128	5,42%
ASSURANCE SALIM	100	1 500	3 000	0,62%
ATB	1 500	10 572	8 865	1,84%
ATTIJARI BANK	800	15 818	14 962	3,11%
B.N.A	2 800	33 238	33 650	6,98%
BIAT	30	1 650	2 233	0,46%
BT	2 000	22 017	21 414	4,44%
BTE (ADP)	50	1 475	1 491	0,31%
CARTHAGE CEMENT	11 000	38 407	44 583	9,25%
ENNAKL AUTOMOBILES	500	4 225	4 794	1,00%
LES CIMENTS DE BIZERTE	2 147	17 450	17 004	3,53%
MONOPRIX	525	13 120	14 866	3,09%
P.G.H	1 620	9 551	13 240	2,75%
SERVICOM	500	5 082	5 500	1,14%
SFBT	3 100	38 456	40 334	8,37%
SIMPAR	340	19 321	19 615	4,07%
SOPAT	2 000	7 478	8 384	1,74%
SOTRAPIL	1 000	9 512	13 723	2,85%
SOTUVER	2 500	24 127	23 778	4,94%
STAR	250	35 822	36 870	7,65%
T.P.R	2 000	11 940	11 902	2,47%
TELNET HOLDING	1 000	7 275	8 766	1,82%
TUN.LEASING	200	4 847	5 767	1,20%
TUNIS RE	1 590	18 602	18 180	3,77%
UIB	250	4 305	4 731	0,98%
<b>TOTAL</b>		<b>391 389</b>	<b>416 200</b>	<b>86,39%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	175 540	32 692	208 232	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	393 587		393 587	
Cessions de l'exercice				
Actions	(177 738)		(177 738)	9 129
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		(7 881)	(7 881)	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	391 389	24 811	416 200	9 129

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 120.679 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	120 176	120 679	25,05%
<b>TOTAL</b>	<b>120 176</b>	<b>120 679</b>	<b>25,05%</b>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 54.746, contre D : 1.818 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	1 454	791
Rémunération du dépositaire	121	1 027
Achat de titres à décaisser	53 171	-
<b>Total</b>	<u>54 746</u>	<u>1 818</u>

**Note 8 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 344, contre D : 27 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	45	19
Retenues à la source	145	8
Autres	154	-
<b>Total</b>	<u>344</u>	<u>27</u>

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 3.692 contre D : 3.144 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	3 692	3 144
<b>TOTAL</b>	<b>3 692</b>	<b>3 144</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 1.062, contre D : 353 au 31 décembre 2010 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 5.392, contre D : 3.765 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	4 218	2 579
Rémunération du dépositaire	1 174	1 186
<b>Total</b>	<u>5 392</u>	<u>3 765</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 300, contre D : 182 au 31 décembre 2010, et englobent principalement la redevance du CMF.

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	211 769
Nombre de parts	1 667
Nombre de copropriétaires	37

Souscriptions réalisées

Montant	308 952
Nombre de parts émises	2 432
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(29 345)
Nombre de parts rachetées	(231)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 881)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 129
Régularisation des sommes non distribuables	(7 108)
Frais de négociation	(2 711)
Résultat incorporé à la V.L	(92)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(122)

Capital au 31-12-2011

Montant	482 591
Nombre de parts	3 868
Nombre de copropriétaires	40

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	1,229	2,098	2,679
Charges de gestion des placements	(1,394)	(2,259)	(0,898)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(0,165)</b>	<b>(0,161)</b>	<b>1,781</b>
Autres charges	(0,078)	(0,109)	(0,061)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(0,243)</b>	<b>(0,270)</b>	<b>1,720</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,035	0,215	0,207
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,207)</b>	<b>(0,055)</b>	<b>1,927</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(2,037)	14,442	5,447
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,360	3,829	(1,588)
Frais de négociation	(0,701)	(0,530)	(0,588)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,378)</b>	<b>17,741</b>	<b>3,271</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(0,621)</b>	<b>17,471</b>	<b>4,991</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,378)</b>	<b>17,741</b>	<b>3,271</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,838)	3,852	0,246
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(2,216)</b>	<b>21,593</b>	<b>3,517</b>
Valeur liquidative	124,558	126,981	105,444
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges / actif net moyen	1,11%	1,94%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,06%	0,09%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,16%)	(0,05%)	1,87%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.